

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le - 5 MARS 2025

ID : 005-200049203-20250226-2025_04AG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

OBJET : 2025-04AG TE05

Cotisations A et B de l'éclairage public 2025 au titre de l'année 2024

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	26
Nombre de membres présents en distanciel	6
Nombre de voix délibératives	33
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	34
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-02-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, GONNET Michel, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, LEYDON Louis, LAURENS Alain, EYSSERIC Serge, FRISON Michel, MAGNE Jean Claude, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, ARNOUX Frédéric, ARNAUD Jean Michel, MIOULANE Louis, BERAUD Michel, VERRIER Jean Luc, MILLE SCHAACK Françoise.

Etaient en distanciel : CLAEYMAN Jean Pierre, BRIOULLE Jean Pierre, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, NICOLAS Gérard, BETTI Alain.

BOREL Daniel a donné pouvoir à ARNAUD Jean Michel.

Soit onze collègues représentés par trente-deux délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués.

Etaient excusés : CHANFRAY Corinne, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, PIQUEMAL Michel, BOREL David, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, GAUCHE Joël, BLANC Renault, CANNAT Marcel, AMOURIQ René, JOANNET Michel, DELAUP Luc, GANDOIS Jean Pierre, BILLON TYRARD Jacques, BERAUD Josiane, BONNAFFOUX Joël, SAUMONT Catherine, MICHEL Gérard, LEMONNIER Kévin, BOREL Daniel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances, FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; PEYRON Magali, Secrétaire direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande Ile Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES

Tél : 04 92 44 39 00

secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le - 5 MARS 2025

ID : 005-200049203-20250226-2025_04AG-DE

OBJET : 2025-04AG TE05

Cotisations A et B de l'éclairage public 2025 au titre de l'année 2024

Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé Syndicat) ;
Vu la délibération 2024-50AG du 19 juin 2024 modifiant le règlement intérieur Eclairage public approuvé le 16 mars 2023.
Vu les conventions de mise à disposition des installations d'Eclairage Public des communes de Saint Chaffrey, Puy Saint André, Puy Saint Pierre, Tallard, Montgenèvre, La Grave, Névaiche, Val des Prés et Villar d'Arène signées avec le Syndicat.

Le Président expose :

Par délibération prise au comité syndical du 19 juin 2024, Territoire d'énergie Hautes Alpes SyME05 a validé le règlement intérieur éclairage public. Le financement annuel du service global est calculé avec une partie fixe (cotisation A) suivant le nombre de points lumineux de l'adhérent et une partie variable (cotisation B) suivant les travaux et interventions effectués sur les infrastructures d'éclairage public mises à disposition au Syndicat.

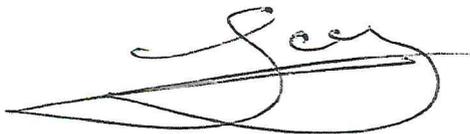
Dans le cadre des dispositions visées dans la délibération n°2023-50AG du 19 juin 2024, il est proposé au comité syndical de solliciter les cotisations A au titre de l'année 2025 et les cotisations B au titre l'année 2024 aux communes ayant mis à disposition leurs installations d'éclairage public au Syndicat, selon l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Sollicite** des communes, les cotisations présentées en annexe, pour un montant total de 167 308.30 €
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
- **Autorise** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à leur recouvrement.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU



Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le **5 MARS 2025**



ID : 005-200049203-20250226-2025_04AG-DE

COTISATION A POUR L'ANNEE 2025

COMMUNE	Nombre de point LED	Nombre de point autres	Prix LED révisé	Prix autre révisé	COTISATIONS 2025
MONTGENEVRE	94	368	15,35 €	21,93 €	9 513,14 €
LA GRAVE	87	113	15,35 €	21,93 €	3 813,54 €
NEVACHE	30	112	15,35 €	21,93 €	2 916,66 €
VAL DES PRES	48	104	15,35 €	21,93 €	3 017,52 €
VILLAR D'ARENE	22	89	15,35 €	21,93 €	2 289,47 €
SAINT CHAFFREY	91	558	15,35 €	21,93 €	13 633,79 €
PUY-SAINT-PIERRE	22	140	15,35 €	21,93 €	3 407,90 €
PUY-SAINT-ANDRE	13	105	15,35 €	21,93 €	2 502,20 €
TALLARD	205	572	15,35 €	21,93 €	15 690,71 €
TOTAL 2025					56 784,93 €

Index de révision TP12c :

01/01/2022 116,1
connu au 01/01/2025 127,3

Prix LED 2022 14,00 €
Prix LED révisé 15,35 €
Prix autre source 2022 20,00 €
Prix autre source révisé 21,93 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le **5 MARS 2025**



ID : 005-200049203-20250226-2025_04AG-DE

COTISATION B POUR L'ANNEE 2025

COMMUNE	Montant des interventions et travaux 2024	Montant des interventions optionnelles	MOA 5%	COTISATIONS 2025
MONTGENEVRE	38 545,60 €		1 927,28 €	40 472,88 €
LA GRAVE	0,00 €		0,00 €	0,00 €
NEVACHE	1 078,69 €		53,93 €	1 132,62 €
VAL DES PRES	5 313,17 €		265,66 €	5 578,83 €
VILLAR D'ARENE	3 672,50 €		183,63 €	3 856,13 €
SAINT CHAFFREY 2024	3 143,63 €		157,18 €	3 300,81 €
PUY-SAINT-PIERRE 2024	5 736,60 €		286,83 €	6 023,43 €
PUY-SAINT-ANDRE 2024	28 027,22 €		1 401,36 €	29 428,58 €
TALLARD	19 742,94 €		987,15 €	20 730,09 €
TOTAL 2024	105 260,35 €	0,00 €	5 263,02 €	110 523,37 €